

Entretien de cours d'eau & débardage au cheval

Compte rendu - Pêche au cas pratique

Vendredi 14 décembre 2007 - SIAH des 4 Vallées

Objet : Entretien de rivière avec débardage au cheval

Date : Vendredi 14 décembre 2007

Lieu : Le Charantonge - Oytier St Oblas (38)

Organisme : Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphiné (38)

Renseignements : Nathalie Lardière - Technicienne de Rivière



Pakir, jeune ardennais de 5 ans

Personnes présentes :

Presse : Mme Granjon - Dauphiné libéré

Atout Trait : M. Gallien

Communes : M. Lasalles - Maire de St Georges d'Espéranche

SIAH : M. Perier - Président - Vienne - membre commission travaux

M. Jullien - Vice-Président chargé des travaux - Estrablin

M. Maronne Jean-Pierre - Artas - membre commission travaux

M. Levigne Michel - Beauvoir de Marc

Mme Koutoudjian Josiane - Estrablin

M. Mantel André - Eyzin-Pinet - membre commission travaux

M. Emerard Louis - St Georges d'Espéranche

Mlle Lardière Nathalie - Technicienne de Rivière

ARRA : M. Bigué Julien - Animateur association

M. Baz Franck - SM3A Arve

M. Rocchi Laurent - la Metro de Grenoble

Mlle Roux Amandine - Recherche d'emploi

Compétence et Historique :

Le Syndicat des 4 Vallées a été créé en 1978. Au cours des années 1980, d'importants travaux hydrauliques furent réalisés.

Pour pallier au déficit d'entretien de la végétation rivulaire par les propriétaires riverains et par les exploitants agricoles et ayant pris conscience qu'un entretien régulier et durable de la végétation permettra de limiter de lourdes interventions après les crues, les premiers travaux de restauration débutent en 1992. Les cours d'eau principaux sont alors restaurés.

Le Contrat de Rivière (1995-2002) permet de restaurer les affluents secondaires et d'entretenir les affluents principaux.

Les travaux d'entretien représentent un investissement de 260 000 € et ceux de la restauration 205 000 €. Le coût moyen au mètre linéaire s'élève à 1,50 €. Chaque année, ce sont 20 km de cours d'eau qui sont entretenus pour un montant de 60 000 €.

Modalités d'intervention et recrutement des entreprises :

Pour réaliser l'entretien des cours d'eau de 1992 à 2004, des équipes de réinsertion locales sont privilégiées. Les travaux sont payés à l'heure ou à la semaine, un CCTP est élaboré pour chaque cours d'eau.

La méthodologie d'intervention s'inspire du guide technique SDAGE RMC n°1 : « *La gestion des boisements en rivière* » - fascicule n°1 : « *Dynamique et fonctions de la ripisylve* » - Sept. 1998 (http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/include/publi/pdf/guide_tech_1_f1.pdf). Des niveaux d'entretien sont déterminés en fonction de l'accessibilité de la rivière, des berges, du type de travaux (débroussaillage, abattage), du diamètre et de la hauteur des arbres. Cette méthodologie permet de définir un entretien adapté aux enjeux locaux.

A partir de 2000, les coûts commencent à augmenter. Des discussions sont engagées avec les équipes.

Depuis 2005, un marché public est élaboré comprenant le CCTP, le règlement de la consultation, l'acte d'engagement, le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) et le Détail Estimatif (DE). La longueur et le niveau de difficulté permettent d'établir le DE. Une publicité est diffusée dans un magazine spécialisé.

Certaines différences d'appréciation sont apparues entre le maître d'ouvrage et l'entreprise qui a réalisé l'entretien du fait que ce ne sont pas les mêmes agents qui ont réalisé le diagnostic des cours d'eau et le suivi de chantier : la notion du niveau de difficulté et la quantité d'arbres à recéper n'était pas toujours partagée.

Franck Baz, technicien de rivière sur l'Arve (74) nous fait part de son expérience : « Comme au Syndicat des 4 Vallées, au départ, des forfaits de travaux étaient attribués. Du fait de la subjectivité concernant le niveau d'intervention, aujourd'hui, chaque arbre à recéper est identifié (marquage) et son diamètre est précisé. L'intérêt est que l'entreprise connaît précisément le nombre d'arbre à abattre. Peu de litiges peuvent apparaître. »

Les enjeux sur le Charantonge :

- **risques d'inondation et d'érosion** : zone urbanisée à l'aval, voirie communale, secteur amont en peupleraie, présence d'étangs,
- **usages** : randonnée et pêche sur les étangs, proximité des habitations,
- **patrimoine naturel** : déversoir d'orage, dépôts sauvages, vieillissement des peuplements arborés.

Les problèmes rencontrés pendant le chantier :

- L'exploitation des peupleraies par d'autres entreprises et sans concertation avec le syndicat pendant le chantier : la ripisylve est endommagée, les branchages sont laissés dans le Charantonge.



Coupe à blanc dans une peupleraie adjacente au Charantonge

- Présence de déchets en nombre : sensibilisation de la municipalité et des propriétaires.
- Le Syndicat offre la possibilité aux propriétaires de garder le bois mais ils doivent l'évacuer dans un délai d'un mois. La plupart du temps les bois tendres restent au bord de la rivière jusqu'au prochain entretien.

Plusieurs explications :

- Les propriétaires ne savent pas où se situent les limites de leur terrain,
- Difficulté de la récupération par rapport au lieu de stockage.
- Le bois tendre représente peu d'intérêt pour le chauffage.

Franck Baz expose le cas de l'Arve où les entrepreneurs se sont équipés de broyeurs installés derrière des tracteurs qui permettent de réduire en copeau des troncs d'un diamètre allant jusqu'à 70 cm de diamètre. Pour cette pratique il faut prendre en compte le problème de l'accessibilité des berges et de la propriété du fond.

Le choix d'une entreprise de débardage travaillant avec des chevaux de trait :

Dominique Gallien (Atout Trait) possède une solide expérience dans le domaine du cheval, de l'animation et de l'aménagement des espaces naturels. A ce titre, il intervient pour l'entretien de 7 km de cours d'eau sur le bassin versant des 4 Vallées du Bas Dauphiné.



Dominique Gallien et son cheval Pakir
débusquent un embâcle dans le lit du Charantonge

L'avantage de cette technique d'intervention réside principalement dans son impact très réduit sur le milieu en comparaison avec l'utilisation d'engins forestiers.

Un des intérêts de l'utilisation du cheval en forêt c'est l'intervention dans les coupes d'éclaircies et sélectives : le travail avec les chevaux permet de préserver les arbres et les tiges régénérantes, évite les blessures lors des sorties de bois, préserve le sol du tassement, des ornières, préserve la faune et la flore environnantes, respecte la tranquillité du public et des riverains.

Une autre utilité de ce mode d'intervention doux est l'image positive qu'il véhicule auprès des élus et de la population locale en terme de gestion durable des milieux.

L'utilité de cette pêche au cas pratique :

- Des échanges enrichissants entre techniciens, élus et entreprises sur des modes d'intervention différents entre les structures gestionnaires.
- Des regards extérieurs sur le mode de fonctionnement et les réalisations de la collectivité.

Contacts :

ATOUT TRAIT : entreprise de traction équine

Dominique GALLIEN

12, chemin des Terrasses - 38330 Saint-Nazaire-Les-Eymes

04 76 52 73 53 / 06 23 47 53 47

domi.gallien@free.fr / atout-trait@cegetel.net

<http://atout.trait.perso.cegetel.net>

Nathalie LARDIÈRE, technicienne de rivière

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphiné

Route de Lyon - 38440 ROYAS

04 74 59 68 47

riv4val@wanadoo.fr

Julien BIGUÉ, animateur du réseau

Association Rivière Rhône Alpes

7 rue Alphonse Terray - 38000 GRENOBLE

04 76 70 43 47

arra@riviererhonealpes.org

